

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

**OBJET : Réapprovisionnement du magasin général 2016
Formation d'un groupement de commandes avec la commune de Naintré**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réapprovisionnement du magasin général 2016, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais va lancer un appel d'offres pour 15 lots.

La commune de Naintré souhaite s'associer à la CAPC dans le cadre d'un groupement de commandes, pour les lots :

- peinture routière*
- enrobé*
- panneaux de signalisation*

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution du groupement de commandes,

VU la délibération n°2 du conseil d'agglomération du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'opportunité de se regrouper afin d'obtenir des tarifs et des services plus intéressants,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais et de la commune de Naintré ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée ;
- d'approuver la désignation de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :
 - . titulaire: M. Gérard PEROCHON
 - . suppléant: M. Jean-Paul BARBOT

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 22 mai 2015

Publié au siège de la CAPC, le 21 mai 2015

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER